

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME

COMMUNE DE FONTAINE LA MALLET

30 Rue de Fréville

DRAKKAR DEVELOPPEMENT
Lotissement de
5 parcelles à bâtir + 1 parcelle édifée
d'une habitation

PROGRAMME DE TRAVAUX

Pièce n° PA8.4

Dressé le 15.12.2020

par :

CABINET Mathilde ADAM
Géomètre-Expert – Ingénieur ESGT
63 Rue Henri Labay
7620 LE HAVRE
Tél. 02.35.42.41.44
Courriel contact@ge-adam.fr

1 - DESIGNATION DU PROJET

Le terrain à aménager est composé de 6 lots, dont 5 destinés à l'implantation de bâtiments à usage d'habitation et 1 déjà édifié d'une habitation, sur les parcelles cadastrées Section C n°1362, 1363, 1364 et 1366 pour une superficie aménagée de 6784 m².

L'accès aux constructions se fera par la Rue de Fréville et par l'intermédiaire de la voie interne en partie à créer et en partie existante, à améliorer.

2 - BUT DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT

Le présent programme a pour but de définir et de décrire les travaux d'équipements de voirie et réseaux divers nécessaires à l'aménagement des 6 parcelles composant le lotissement désigné ci-dessus.

3 - GENERALITES

Le terrain est actuellement en herbage, où la végétation est dense. Un débroussaillage complet de l'emprise est réalisé fin décembre 2020. La zone à aménager est à très faible pente et présente un point bas au Sud-Est de la parcelle où seront réalisés les ouvrages de retenue des eaux pluviales de la voirie.

Les travaux neufs comprennent l'aménagement de la voie mentionnée ci-dessus.

A partir de cette voie, les lots à bâtir seront équipés en :

- Assainissement eaux usées ;
- Adduction d'Eau Potable ;
- Electricité Basse Tension ;
- Réseau de télécommunication (Fibre Optique notamment) ;

Ces travaux seront réalisés en une seule tranche.

La gestion des eaux pluviales des parcelles se fera individuellement, à la parcelle, en pluie centennale, à la charge des acquéreurs.

4 - TRAVAUX DE VOIRIE

La voirie interne se décompose en 2 parties :

- Partie 1 correspondant au chemin existant sur une longueur de 80m environ
- Partie 2 correspondant à la voirie à créer sur une longueur de 75m environ.

4-1 - Terrassements généraux

Les terrassements prévus dans les prestations VRD comprennent :

- Le décapage de la terre végétale. La terre sera utilisée pour combler la zone autour du blockhaus et la piscine. Le surplus sera régalé sur site si possible ou transporté à la décharge.
- Les talus des noues seront exécutés avec une pente adaptée à la tenue en place des terres.

4-2 – Description des voies

Sur la partie 1 de la voirie :

L'emprise de la voie interne sera comprise entre 3,39m et 3,93 m et constituera entièrement la chaussée. Elle sera mono-pente descendante dans le sens ouest-est, limitée côté ouest par une bordure P1 d'une vue de 5cm et côté est par un caniveau permettant de recueillir les eaux de ruissellement de la voirie.

Sur la partie 2 de la voirie :

- La chaussée aura une largeur de 5,00m. Elle sera mono-pente descendante dans le sens ouest-est, limité en son point bas par une bordure P1 à l'arase et en son point haut par une bordure P1 d'une vue de 5cm.
- La noue aura une largeur variable de 2,50m;
- Une bande enherbée de 0,50m subsistera entre la clôture de la limite séparative et la voirie

4-3 – Description de la structure des chaussées

Le terrassement du fond de forme sera réglé et compacté.

Structure de la chaussée :

- Une couche géotextile anti-contaminant ;
- Une couche de fondation en grave naturelle ou concassée 0/80 de 0,40m d'épaisseur après compactage assurant une structure de classe PF2 (Portance de la PF compris en 50 MPa et 80 Mpa)
- Imprégnation à l'émulsion de bitume
- Une grave bitume sur 0,07 m d'épaisseur
- Un revêtement en enrobé de granulométrie 0/10 mm sur 0,04 m d'épaisseur.

5 - ASSAINISSEMENT

5-1 – Assainissement eaux usées

Les effluents des eaux usées seront déversés en gravitaire dans le réseau collectif interne au lotissement par l'intermédiaire de boîtes de branchement à poser, en limite de chaque lot, puis dans le réseau d'assainissement syndical existant.

Le réseau interne du lotissement sera raccordé au réseau syndical existant dans la Rue de Fréville.

5-2 – Assainissement eaux pluviales

5-21 - Eaux pluviales de voirie

Voir le rapport réalisé par Ecotone, en pièce 8.3

5-22 - Eaux pluviales de toitures

Les eaux de toiture seront retenues et dispersées dans chacun des lots à l'aide d'un système d'épandage indépendant dimensionné pour une pluie centennale (type massif drainant) qui sera pris en charge par l'acquéreur du lot, au moment de la construction des habitations, à moins que la topographie ou une étude pédologique démontre que cela est impossible. La localisation des ouvrages de branchements est susceptible de varier en fonction de l'étude technique. L'implantation définie au plan des travaux d'équipements est donc indicative.

6 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES HABITATIONS

Le réseau comprend :

- La réalisation du réseau intérieur (voir plan des caractéristiques des ouvrages à réaliser) ;
- La mise en place de citerneau, conforme au cahier des charges du concessionnaire.
- Un branchement avec pose d'un regard pour compteur général à l'entrée du lotissement, sera effectué par la Communauté Urbaine.

Le réseau posé fera l'objet d'une épreuve, d'une désinfection et d'une analyse bactériologique afin de permettre la mise en service.

7 – DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense contre les incendies sera assurée par le poteau d'incendie se situant en face de l'entrée du lotissement, à moins de 200 mètres de chaque future habitation, par des voies circulables.

8 – ELECTRICITE BASSE TENSION

A partir du réseau électrique existant à proximité de l'opération, le réseau basse-tension sera prévu pour assurer une distribution sous tension de 220/380 V.

Le courant sera distribué à chaque habitation sur un coffret de comptage individuel situé en limite de propriété, et les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions des services E.D.F. La puissance sera d'au moins 12kVA par lot, pour permettre le chauffage électrique des logements.

10 – TELEPHONE-FIBRE OPTIQUE

Les fourreaux nécessaires au passage des câbles de TELECOMMUNICATION seront mis en place. Les chambres de tirage, regards, etc... nécessaires à la mise en œuvre de ces câbles seront posés conformément aux prescriptions techniques des services de ORANGE.

11 – ECLAIRAGE

Des bornes d'éclairage alimentées par panneaux solaires seront posées le long de la voie.

12 – ESPACES VERTS ET PLANTATIONS

Les espaces verts se résumeront à la noue et au bassin de rétention des eaux pluviales de voirie et à la bande enherbée. Ils seront engazonnés et protégés de rondins bois afin de garantir la sécurité des usagers.

13 – TRAVAUX DIFFERES

Il n'est pas prévu de différer une partie des travaux de finition.